

12 février 2021

RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

SOMMAIRE

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

3	Renouvellement des conventions de partenariat destinées à la prise en charge des demandes d'adaptation du logement des personnes en situation de handicap	4
4	Convention relative au fonctionnement du Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH) de la MDPH	44

Commission Insertion et Logement

9	Insertion - Plan pauvreté Avenant n° 3 à la convention signée avec l'Etat prolongeant la mise en œuvre des actions 2020	51
---	--	----

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

13	Dotations globalisées en faveur des collèges sarthois	55
21	Maison de l'Europe convention 2021	59

Commission Infrastructures routières

23	Déviation de Saint-Calais Acquisitions et cessions de parcelles sur les communes de Saint-Calais et de Montaillé	63
24	Convention voirie départementale	68
25	Répartition des crédits d'entretien routier et grosses réparations de chaussées sur les routes départementales et sur les anciennes routes nationales transférées	73
26	Programme 2021 d'opérations de sécurité sur les routes départementales	106
27	Transfert de la place du Moulin dans le domaine public communal à Juigné-sur-Sarthe	109

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

30	Aménagement du territoire - ATESART - cession d'actions du Département	114
----	--	-----

36	Conventionnement avec la Banque des territoires pour la mise en place du dispositif « Petites villes de demain »	117
----	---	-----

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

41	Appel à projets - Valorisation des maisons éclusières	155
----	--	-----

Commission Finances, Ressources et Administration générale

49	Forfait mobilités durables	168
51	Mobilisation du FSE pour l'opération d'Assistance Technique 2021	170

vendredi 12 février 2021

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 3

**RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT
DESTINÉES À LA PRISE EN CHARGE DES DEMANDES
D'ADAPTATION DU LOGEMENT DES PERSONNES EN
SITUATION DE HANDICAP**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Patrice VERNHETTES.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

VALIDE la convention aux termes de laquelle la participation financière de CDC Habitat social, Le Mans Métropole Habitat, Podeliha et Sarthe Habitat est définie selon la procédure suivante :

- Le montant maximal pour une prise en charge par la P.C.H. est de 10 000 € T.T.C. par dossier.
- Pour des travaux retenus dont le montant maximum est de 20 000 € T.T.C., la dépense est prise en charge à hauteur de :
 - 1/3 par le bailleur social
 - 2/3 par la P.C.H. et le Fonds Départemental de Compensation du Handicap (F.D.C.H.)
- Pour des travaux dont le montant serait supérieur à 20 000 € T.T.C., un examen spécifique du dossier devra être effectué conjointement par le bailleur social et la MDPH.

HABILITE le Président à signer les conventions de partenariat, jointes en annexe, entre le Département de la Sarthe, le Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Sarthe et les bailleurs sociaux : CDC Habitat social, Le Mans Métropole Habitat, Podeliha et Sarthe Habitat au titre de l'année 2021, destinées à la prise en charge des demandes d'adaptation du logement des personnes en situation de handicap.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 18/02/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210212-
lmc145768-DE-1-1
Publication le 18/02/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC

vendredi 12 février 2021

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 4

CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE COMPENSATION DU HANDICAP (FDCH) DE LA MDPH

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Patrice VERNHETTES.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer la convention, jointe en annexe, relative au fonctionnement du Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH) du Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Sarthe, conclue entre l'Etat, le Département de la Sarthe, la Mutualité Sociale Agricole Mayenne-Orne-Sarthe et le GIP MDPH au titre de l'année 2021.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 18/02/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210212-
lmc145769-DE-1-1
Publication le 18/02/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 12 février 2021

Commission Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 9

**INSERTION - PLAN PAUVRETÉ
AVENANT N° 3 À LA CONVENTION SIGNÉE AVEC L'ETAT
PROLONGEANT LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS 2020**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Patrice VERNHETTES.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

VALIDE l'avenant n°3 à la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée le 29 juillet 2019 avec l'Etat, joint en annexe, portant le prolongement du délai de mise en œuvre et de justification physique et budgétaire des actions incluses dans l'avenant n°2 pour l'enveloppe 2020 des crédits Etat au 30 juin 2021.

HABILITE le Président à le signer.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 18/02/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210212-
Imc145698-DE-1-1
Publication le 18/02/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 12 février 2021

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

DÉLIBÉRATION N° 13

DOTATIONS GLOBALISÉES EN FAVEUR DES COLLÈGES SARTHOIS

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Patrice VERNHETTES.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

ARRETE la répartition de la dotation globalisée accordée aux collèges publics et privés conformément aux tableaux joints en annexes.

PRECISE que cette répartition a été établie sur la base des effectifs recensés à la rentrée scolaire de septembre 2020. Ces dotations seront versées en une seule fois en mars 2021.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 18/02/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210212-
Imc145831-DE-1-1
Publication le 18/02/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC

vendredi 12 février 2021

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

DÉLIBÉRATION N° 21

MAISON DE L'EUROPE CONVENTION 2021

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Patrice VERNHETTES.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer la convention 2021 avec la Maison de l'Europe portant sur :

- . l'attribution d'une subvention de **10 000 €** à la Maison de l'Europe Le Mans Sarthe en soutien à ses activités pour la diffusion de la culture européenne et à ses interventions spécifiques auprès des collèges sarthois,
- . l'attribution d'une subvention de **2 000 €** pour l'organisation de la journée festive à l'Abbaye Royale de l'Epau. A défaut, des animations spécifiques et compatibles avec les consignes sanitaires pourront être organisées dans les collèges.
- . l'attribution d'une subvention, plafonnée à **3 000 €**, pour organiser les transports des collégiens à ces activités.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 18/02/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210212-
Imc145809-DE-1-1
Publication le 18/02/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC

vendredi 12 février 2021

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 23

**DÉVIATION DE SAINT-CALAIS
ACQUISITIONS ET CESSIONS DE PARCELLES SUR LES
COMMUNES DE SAINT-CALAIS ET DE MONTAILLÉ**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Patrice VERNHETTES.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
 Vu le rapport de son Président,
 Vu l'article L 1311-13 du CGCT,
 Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
 Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
 Après en avoir délibéré,

DECIDE le déclassement des parcelles départementales.

AUTORISE l'acquisition et les cessions des parcelles comme suit :

I - Acquisition puis revente d'une parcelle après publication de l'acte

Acquisition						Cession	
Vendeur	Commune	Référence cadastrale	Superficie	Prix au m ²	Montant	Acquéreur	Montant
Madame GRINIER	Saint-Calais	D 760	457 m ²	0,41 €	187,37 €	Commune de Saint-Salais	187,37 €

II - Cessions de parcelles départementales

Acquéreur	Commune	Référence cadastrale	Superficie	Prix au m ²	Montant
Madame GRINIER	Montaillé	C 1149	96 m ²	0,41 €	39,36 €
		C 1151	12 m ²		4,92 €
TOTAL					44,28 €

PRÉCISE que cette acquisition et ces cessions feront l'objet d'actes rédigés en la forme administrative reçus et authentifiés par le Président du Conseil départemental.

PRÉCISE que les frais de géomètre et les frais de publication et droits de mutation seront pris en charge par le Département de la Sarthe.

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer les actes administratifs à intervenir et tous les documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 18/02/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210212-
Imc145742-DE-1-1
Publication le 18/02/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Verger', written over a horizontal line.

Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 12 février 2021

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 24

CONVENTION VOIRIE DÉPARTEMENTALE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Patrice VERNHETTES.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer une convention avec la commune de Bonnétable relative à l'entretien des espaces verts situés à l'intérieur de l'îlot séparateur de voie sur les RD 7B et 7BB1.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 18/02/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210212-
lmc145726-DE-1-1
Publication le 18/02/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 12 février 2021

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 25

RÉPARTITION DES CRÉDITS D'ENTRETIEN ROUTIER ET
GROSSES RÉPARATIONS DE CHAUSSÉES SUR LES ROUTES
DÉPARTEMENTALES ET SUR LES ANCIENNES ROUTES
NATIONALES TRANSFÉRÉES

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Patrice VERNHETTES.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de la répartition suivante :

- | | |
|---|--------------------|
| - programme des enduits superficiels
conformément aux tableaux annexés | 3 352 421 € |
| - programme des grosses réparations curatives
conformément aux tableaux annexés | 1 055 999 € |
| - assainissement des plates-formes routières
(curage des fossés et arasement des accotements)
conformément aux tableaux annexés et en complément
du vote du 8 janvier 2021 | 33 689 € |
| - préparation des chaussées avant enduits superficiels 2022
comprenant également le programme de colmatage de fissures
conformément aux tableaux annexés | 1 399 381 € |

DECIDE de la répartition suivante en section d'investissement :

- | | |
|---|--------------------|
| - programme des grosses réparations de chaussées
conformément aux tableaux annexés | 2 800 000 € |
|---|--------------------|

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer les actes correspondants.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 18/02/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210212-
Imc145727-DE-1-1
Publication le 18/02/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC

vendredi 12 février 2021

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 26

PROGRAMME 2021 D'OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Patrice VERNHETTES.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter sur l'autorisation de programme de 2 270 000 €, votée pour le programme 2021 d'opérations de sécurité, **60 000 €** conformément aux opérations inscrites au tableau ci-annexé,

PREND NOTE qu'il restera 2 210 000 € d'autorisation de programme à affecter,

HABILITE le Président à signer les actes d'acquisitions, de vente ou d'échanges d'immeubles et tous les actes se rapportant à ces opérations,

AUTORISE le Président à recevoir et authentifier les actes rédigés en la forme administrative d'acquisition, de ventes ou d'échanges d'immeubles,

HABILITE le 1^{er} Vice-Président à signer les actes reçus en la forme administrative.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 18/02/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210212-
Imc145815-DE-1-1
Publication le 18/02/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC

vendredi 12 février 2021

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 27

TRANSFERT DE LA PLACE DU MOULIN DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL À JUIGNÉ-SUR-SARTHE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Patrice VERNHETTES.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

M. Daniel CHEVALIER, Maire de Juigné-sur-Sarthe, ne prend part ni au débat ni au vote.

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Vu la délibération du Conseil municipal de Juigné-sur-Sarthe en date du 11 décembre 2020,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE le transfert dans le domaine public communal de la place du Moulin à Juigné-sur-Sarthe,
au sud de la limite tracée sur le plan joint.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 18/02/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210212-
lmc145743-DE-1-1
Publication le 18/02/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC

vendredi 12 février 2021

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 30

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ATESART - CESSION D'ACTIONS DU DÉPARTEMENT

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Patrice VERNHETTES.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

VALIDE la cession par le Département, pour un montant de 250 €, d'actions du capital social de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe, au profit des communes de Chemiré-en-Charnie, Saint-Ouen-en-Champagne, Saint-Ulphace et du SIA Surfonds – Volnay, conformément à l'annexe 1.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 18/02/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210212-
Imc145725-DE-1-1
Publication le 18/02/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC

CESSION ACTIONS ATESART (recettes)	
Chapitre 024 – Article 84100 LC 14417	
Budget voté (BP + BS + DM)	1 000 €
Montant des engagements pris précédemment	0 €
Montant nouveaux engagements	250 €
Disponible	750 €

vendredi 12 février 2021

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 36

**CONVENTIONNEMENT AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES
POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « PETITES VILLES
DE DEMAIN »**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Patrice VERNHETTES.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer la convention avec la Banque des Territoires au titre du Programme Petites Villes de demain, ainsi que les avenants s'y rapportant dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général ni la durée de la convention.

HABILITE le Président à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 18/02/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210212-
lmc145844-DE-1-1
Publication le 18/02/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC

vendredi 12 février 2021

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

DÉLIBÉRATION N° 41

APPEL À PROJETS - VALORISATION DES MAISONS ÉCLUSIÈRES

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Patrice VERNHETTES.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

VALIDE le projet de valorisation touristique au travers de la mise en place d'un appel à projets pour l'animation de 8 maisons éclusières ou leurs annexes.

HABILITE le Président du Conseil départemental à :

- lancer la procédure telle que décrite et conformément au projet de cahier des charges joint,
- valider le principe de fixation des montants de la redevance,
- signer les documents afférents aux demandes d'appel à projets de valorisation des maisons éclusières.

DECIDE la création d'une commission ad'hoc pour procéder à l'analyse des offres, composée d'élus et de personnes qualifiées à voix consultative :

- Samuel Chevallier,
- Claude Petit-Lassay,
- Patrick Desmazières,
- Delphine Delahaye,
- Martine Crnkovic,
- Mélina Elshoud,

et la Présidente de la Commission Attractivité du Département : Madame Véronique Rivron (ou un membre désigné).

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 18/02/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210212-
Imc145819-DE-1-1
Publication le 18/02/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Verger', is written over a horizontal line.

Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 12 février 2021

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 49

FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Patrice VERNHETTES.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Vu la loi d'orientation des mobilités durables du 26 décembre 2019,
Vu le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du forfait mobilités durables dans la fonction publique territoriale,
Vu l'arrêté du 9 mai 2020 pris en application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE la mise en place du « forfait mobilités durables » au sein du Département de la Sarthe à compter du 1^{er} mars 2021,

PRÉCISE que les conditions et les modalités d'attribution du « forfait mobilités durables » :

- Le versement de ce forfait est subordonné à l'utilisation, au moins 100 jours par an, du vélo et/ou du covoiturage (en tant que conducteur ou passager) pour effectuer les déplacements entre le domicile et le travail,
- Ce seuil est modulé selon la quotité de travail de l'agent,
- Le montant « Forfait Mobilités durables » est fixé à 200 € par an.

suivront l'évolution des taux alloués aux personnels de l'Etat, sans qu'il soit nécessaire d'en délibérer au préalable.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 18/02/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210212-
lmc145823-DE-1-1
Publication le 18/02/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 12 février 2021

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 51

MOBILISATION DU FSE POUR L'OPÉRATION D'ASSISTANCE TECHNIQUE 2021

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Patrice VERNHETTES.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu les dispositions des règlements communautaires (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et n° 1304/2013 du Conseil du 17 décembre 2013 ;
Vu le règlement délégué (UE) n°240/2014 de la commission du 7 janvier 2014 et celui du 3 mars 2014 ;
Vu le programme national du fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole validé par la commission européenne le 10 octobre 2014 ;
Vu la circulaire du 11 août 2008 de la DGCL et de la DGFIP relative à la gestion de subvention globale de fonds structurels européens par les collectivités territoriales et les établissements de coopération intercommunale ;
Vu la circulaire DATAR n° 57 090 du 4 juin 2013 relative à la gestion des fonds européens de la période 2014-2020 ;
Vu la circulaire DGEFP n° 301 du 10 juin 2013 relative à l'architecture de gestion du FSE et à la préparation de la période de programmation 2014-2020 ;
Vu l'article 78 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, relatif aux délégations de gestion de crédits des programmes européens ;
Vu la demande de subvention globale déposée par le Département en qualité d'organisme intermédiaire et validée par le Comité Régional de Programmation le 21 décembre 2017 ;
Vu la convention de subvention globale signée notifiée et rendue exécutoire le 24 juillet 2018 ;
Vu la délibération de la commission permanente du 11 décembre 2020 ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Considérant l'inscription de l'inclusion comme une des priorités fondamentales de l'union européenne au titre de la stratégie UE2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive ;
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à solliciter un cofinancement FSE sur l'opération d'assistance technique 2021.

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses directes de personnel	63 000 €	FSE	36 225 €
Dépenses indirectes forfait 15%	9 450 €	Département (Autofinancement)	36 225 €
TOTAL	72 450 €	TOTAL	72 450 €

HABILITE le Président à signer tout document afférent à la demande et à l'exécution de cette opération.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 18/02/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210212-
lmc145826-DE-1-1
Publication le 18/02/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC